

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 024-200040392-20250220-DD2025_003-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20250220-DD2025_003-DE



INTRODUCTION

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A - UN CONTEXTE BUDGETAIRE INEDIT : une loi de finances votée très tardivement

B - LES RESULTATS 2024

- 1 - Un niveau d'investissement à nouveau très élevé
- 2 - Un niveau d'épargne du budget principal qui reste en deçà des objectifs
- 3 - Les résultats des budgets annexes : une situation contrastée
- 4 - Le financement de l'investissement : un recours à l'emprunt nécessaire
- 5 - Une dette soutenable malgré sa progression

C - REPERES SUR LES FINANCES DU GRAND PERIGUEUX

- 1 - Une structure de charges marquée par une forte rigidité
- 2 - Des produits dynamiques mais rigides
- 3 - Les relations financières entre le Grand Périgueux et les communes
- 4 - Synthèse et perspectives

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A - LA STRUCTURE BUDGETAIRE

- 1 - La thématisation des politiques publiques du Grand Périgueux
- 2 - L'architecture budgétaire
- 3 - L'élaboration d'un programme de sobriété

B - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

- 1 - Le programme pluriannuel d'investissement
- 2 - La chaîne de l'épargne
 - a. Le budget principal
 - b. Le budget « mobilités »
 - c. Le budget immobilier d'entreprises
 - d. Le budget assainissement
 - e. Le budget ZAE

C - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- 1 - Les orientations budgétaires 2025 du budget principal
 - a. Des taux qui n'évoluent pas
 - b. Les orientations de l'exercice 2025
 - c. Les hypothèses budgétaires en fonctionnement
 - d. Repères sur les ressources humaines et évolution de la masse salariale
- 2 - Des investissements envisagés à un niveau important
- 3 - Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

Introduction

Le rapport d'orientations budgétaire 2025 (ROB) est probablement le dernier du mandat qui s'est ouvert au printemps 2020. A cette époque, la France était confinée, les élections municipales venaient de se dérouler dans un contexte de crise sanitaire inédit. Depuis, la guerre a à nouveau frappé le sol européen.

Aujourd'hui, le pays est confronté à une instabilité politique aussi grave qu'à l'issue incertaine. Ce potentiel dernier ROB clôture ainsi une mandature marquée par les crises les plus profondes que nous ayons eu à connaître depuis l'après-guerre.

Dans cette période, le corps social a tenu notamment grâce aux collectivités locales, leurs élus et leurs agents. Toutes et tous en première ligne pour affronter les crises mais, surtout, pour en préserver autant qu'il est possible de le faire les habitants de leurs effets. Nos collectivités ont tenu leur place d'amortisseur, de soutien, de repère. Les communes, départements, régions et leurs divers établissements publics ont joué leur rôle protecteur.

Le Grand Périgueux n'a pas dérogé à cette règle commune et solidaire. L'agglomération et ses satellites se sont attachés à offrir à la population, sans faiblir, des services adaptés à ses besoins. Il l'a fait dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance, des piscines, de la mobilité ; en préservant l'environnement, en aménageant le territoire, en le développant de manière harmonieuse autant qu'ambitieuse ; en protégeant le grand cycle de l'eau, en investissant pour l'avenir...

Le service public est solidaire par nature. Dans ces temps troublés, le Grand Périgueux a exercé concrètement sa solidarité tous les jours, partout et pour tous.

Les orientations budgétaires 2025 permettront à notre agglomération de poursuivre son engagement sur cette voie en stabilisant les moyens consacrés aux services, missions et compétences qui font sens pour le territoire et ses habitants.

Elles opèrent de fait, dans le contexte décrit, une transition et connectent la mandature qui s'achève à celle à venir.

Elles sanctuarisent les moyens apportés aux services du quotidien.

Elles parachèvent la réalisation des projets programmés et repris dans le PPI.

Elles préparent l'avenir de Grand Périgueux 2040.

Elles le font néanmoins sous contraintes fortes, et dans le cadre d'inconnues de toutes natures qui ne le sont pas moins.

La sobriété budgétaire marque ainsi les perspectives budgétaires 2025. Ce faisant, sans marquer de rupture, elles ne se situeront pas exactement dans l'épure de l'exécution 2024.

L'année 2024, planche d'appel des orientations budgétaires 2025, a encore été une année exceptionnelle en termes d'investissement puisque, tous budgets confondus, ce sont près de 45M€ qui auront été injectés dans l'économie locales par la commande publique portée directement par l'agglomération ou soutenue indirectement par elle. A l'exception d'un seul exercice budgétaire (2022), l'agglomération n'a jamais fait davantage depuis 10 ans.

Il faut ajouter à cela l'excellent niveau de réalisation des dépenses d'investissement programmées en début d'année : les prévisions ont été exécutées en 2024 à 85%, ce taux n'avait jamais été atteint. Il est le signe d'une gestion rigoureuse des sommes affectées à l'investissement mais surtout d'un pilotage resserré des projets qui se réalisent selon les prévisions annoncées, tant dans leur contenu que dans leur calendrier.

En 2024, le niveau d'épargne dégagée reste relativement stable mais toujours en-deçà des préconisations émises par les Chambres Régionale des Comptes. Cela demeure un point structurel d'attention.

En parallèle, l'emprunt a permis de soutenir un investissement qui se situe encore bien au-dessus de la moyenne des agglomérations qui nous sont comparables. Ce au prix d'un encours qui augmente en même temps que la durée de désendettement, toutefois dans des proportions parfaitement maîtrisées et soutenables.

Sous l'effet, pour l'essentiel, de décisions extérieures sur lesquelles le Grand Périgueux n'a pas eu de prise en 2024, l'effet ciseau de charges en hausse plus rapidement que la croissance pourtant dynamique des recettes a été constaté. Les marges de manœuvre sont réduites sur la partie dépenses de fonctionnement compte tenu d'un taux de rigidité relativement important, elles le sont aussi sur les recettes considérant que même le levier fiscal est désormais réduit à la portion congrue (foncier).

Il est à noter que 2024 a été une année exceptionnelle s'agissant de la solidarité financière exprimée par l'agglomération au bénéfice de ses communes membres. Ce ne sont pas moins de 61 projets municipaux soutenus par plus de 2M€ de fonds de concours divers qui ont été accompagnés. Ils sont venus s'ajouter aux attributions de compensations liquidées, à la dotation de solidarité communautaire, ainsi qu'au FPIC majoritairement reversé aux communes.

Sur ce socle dynamique, solide et maîtrisé, les orientations budgétaires 2025 ne peuvent pas ne pas tenir compte des contraintes et incertitudes nationales.

La loi de finances, agrégat composite de négociations politiques complexes, a été votée avec plusieurs mois de retard. L'élaboration des maquettes budgétaires locales, déjà affectée de fortes incertitudes ou insatisfactions depuis plusieurs années, n'en a été que plus complexe pour 2025. Des décisions, injustes ou hors sujet, se sont fait jour avant la censure de fin 2024. La loi de finances, in fine adoptée sans vote, a pour partie corrigé le tir ; pour autant de réelles contraintes demeurent entachant la lisibilité dans le temps mais surtout les marges de manœuvre des budgets locaux.

Si le grand Périgueux échappait fin 2024, et échappe a priori toujours en 2025, au dispositif de prélèvement d'une fraction de ses recettes de fonctionnement pour mise « sous séquestre », le gel de la dynamique de la TVA ou l'augmentation sensible du taux de la CNRACL sur 4 ans vont, dans la durée et de manière cumulée, impacter à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros l'épargne dégagée par notre agglomération.

Prospective financière faisant foi, c'est, dès 2025, un point de vigilance majeure qui teinte les orientations budgétaires d'une réelle sobriété.

La méthode mise en application en vue de donner une consistance à la maquette budgétaire prévisionnelle qui aurait pu ressortir, toutes choses égales par ailleurs, des traditionnels dialogues de gestion organisés fin 2024 pour les affecter d'une diminution de dépenses, par suppressions ou décalages, en fonctionnement comme en investissement. Ce sont donc bien, dans un laps de temps contraint, les dépenses qui ont été retenues par priorité comme support de travail. A terme, vraisemblablement court, il sera nécessaire de compléter la réflexion aussi sur la partie recettes, là aussi en fonctionnement comme en investissement (ces dernières étant au demeurant en diminution en raison notamment des baisses du niveau de subventionnement anticipé de la part des partenaires institutionnels de l'agglomération).

Trois axes principaux ont été retenus :

- Hors charges de personnel, plus de 700 000€ d'économies ou de non-dépenses sont proposés par rapport à une maquette initiale « fil de l'eau »,
- Dès 2024, plus de 200 000€ d'économies avaient été générés sur les charges de personnel. Au cas par cas, ces efforts seront prolongés en 2025 sans mettre en péril le niveau de service rendu au public,
- Sur l'investissement, un lissage des opérations est mis en avant, avec pour conséquences un niveau d'inscription envisagé de 23,6M€ au budget principal (contre 36,3 au BP 2024 ; un besoin subséquent d'emprunt à 13M€ (contre 20,4 inscrits au BP 2024). Pour autant, le soutien à l'économie locale restera donc très significatif de la part du Grand Périgueux. Celui-ci se traduira par l'achèvement des travaux du Silot ainsi que des itinéraires alternatifs, le lancement des équipements dédiés à l'accueil des enfants à Savignac, Antonne ou Le Change, ou encore l'achèvement de l'aménagement du site de Neufont.

Ce faisant :

- La capacité d'action de notre EPCI s'en trouve préservée en 2025, en fonctionnement comme en investissement,
- Les soldes intermédiaires de gestion non dégradés,
- L'avenir à moyen terme sauvegardé pour Grand Périgueux 2040, dans le cadre duquel des choix et arbitrages devront malgré tout s'opérer à partir de 2026.

Tel est le cadre donné aux orientations budgétaires de l'année 2025.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A - Un contexte budgétaire inédit : une loi votée très tardivement

La loi de finances pour 2025, a été adoptée à l'aide de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

Concernant les finances locales, elle prévoit un effort budgétaire de 2,2 milliards (Mds) d'euros, là où le précédent projet en prévoyait plus de 5 Mds. Pour autant, elle contient des mesures contraignantes pour les budgets locaux.

- **Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO)**

Prévu à hauteur de 1 Md€, il vient écrêter les recettes fiscales des collectivités dont le potentiel fiscal et le revenu moyen par habitants (critères pondérés à 75 et 25%) sont supérieurs à 10% de la moyenne de leur catégorie.

Le Grand Périgueux, avec un potentiel fiscal et un revenu par habitant inférieur à la moyenne (respectivement de 21 et 8%), ne sera pas concerné.

Dans des conditions restant à déterminer, il est prévu que 10% du DILICO du bloc communal soit réaffecté dans l'enveloppe du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale). Le Grand Périgueux en étant bénéficiaire, une légère majoration du FPIC, de l'ordre de 60 000 € peut être envisagée à terme

- **Le gel du produit de TVA**

En défaveur des collectivités percevant une fraction de TVA nationale (Régions et intercommunalités), le produit alloué en 2025 à chaque collectivité ou établissement sera gelé à son niveau de 2024. Pour mémoire, les produits de TVA affectée aux collectivités visaient à compenser la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Cette disposition représente un manque à gagner de l'ordre de 350 000€ en 2025 pour le Grand Périgueux.

- **L'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

L'enveloppe de la DGF sera abondée de 290 M€ en 2025 (sur 27,2 Md€) au profit des dotations de solidarité. Pour la préparation du budget 2025, il est anticipé une stagnation de la DGF du Grand Périgueux, à hauteur de 7,44 M€.

- **Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie**

Les agents en position de « maladie ordinaire » ne seront désormais indemnisés qu'à hauteur de 90% de leur traitement indiciaire brut.

D'autres mesures, non comprises dans la loi de finances viendront compléter les mesures de la loi de finances locales.

- **La revalorisation automatique des bases**

Depuis 5 ans, la revalorisation des bases fiscales dépend d'une formule mathématique et non plus du débat au Parlement. Assise sur l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1, elle sera donc de 1,7% pour 2025 (elle était de 3,9% en 2024).

La progression fiscale pour le Grand Périgueux est estimée à 350 000€, hors évolution physique.

- **La question du taux de cotisation CNRACL**

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale qui a été censuré prévoyait une augmentation progressive de 12 points du taux de cotisation à la CNRACL. Cette augmentation ne relève que d'un décret pas forcément d'une loi, or un décret en ce sens a été soumis en décembre 2024 au Comité des Finances Locales. Il a été publié le 31 janvier 2025 au Journal Officiel, et prévoit l'augmentation sur 4 ans du taux des cotisations patronales de retraite de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une augmentation totale à terme de 38%.

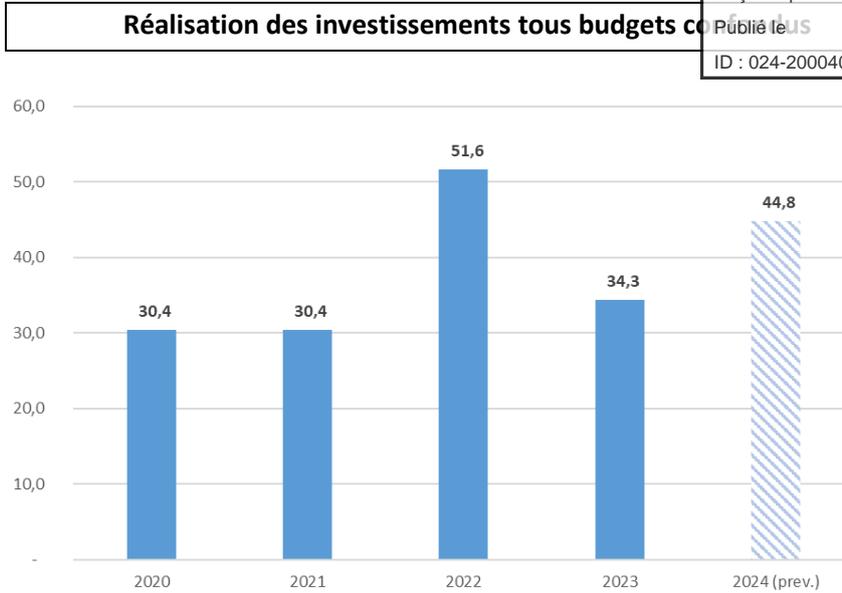
Pour le Grand Périgueux, le surcoût est estimé à 250 k€ en 2025, 500 k€ en 2026, 750 k€ en 2027 et 1 M€ par an à compter de 2028.

B - LES RESULTATS 2024

À l'heure de la rédaction du présent rapport, les comptes ne sont pas définitivement clos. Aussi, les données transmises sont des projections des comptes administratifs.

1 - Un niveau d'investissement à nouveau très élevé

Tous budgets confondus, le Grand Périgueux aura mandaté presque 45 M€ d'investissement en 2024. C'est le deuxième montant le plus important après l'investissement record de 2022 (51,6 M€). Ainsi sur les 6 derniers exercices, le Grand Périgueux aura investi 222 M€, soit 37 M€ en moyenne annuelle. Ces réalisations traduisent l'ambition forte d'aménager et d'équiper le territoire.



Avec 23,5M€, c'est le budget principal qui représente la partie la plus importante des investissements.

En million d'€	Nom du budget
23,5	BUDGET PRINCIPAL
4,3	TRANSPORTS ET MOBILITES
5,2	ASSAINISSEMENT
11,8	IMMOBILIER D'ENTREPRISES

En unités budgétaires, les principales opérations sont :

Projet	Montant réalisé
FEDD	8 200 000 €
SILÔT	4 073 077 €
RESEAUX ASSAINISSEMENT	3 480 345 €
GYMNASE DE SARLIAC	2 538 779 €
GENDARMERIE A VERGT	2 294 356 €
ETANG DE NEUFONT (BASE LOISIR+camping)	2 084 179 €
ACHAT BUS	1 220 851 €
AMELIORATION DU RESEAU EPU	1 044 341 €
PERIGORD HABITAT	870 800 €
ITINERAIRES ALTERNATIFS CENTRE (PX CLAUDE BERNARD)	808 718 €
REHABILITATION DES PASSERELLES	794 526 €
FONDS CONCOURS PROGRAMMATION 2020-2026	695 680 €
MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE BUS ADAP QUAI	653 999 €
SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2024-2028	500 000 €
SCHEMA CYCLABLE D AGGLOMERATION VELOS ET EQUIPMENTS	493 978 €
VOIES BHNS	429 681 €
FONDS CONCOURS STADE FRANCIS RONGIERAS	417 000 €
AIDE A LA PIERRE (AMELIA)	348 894 €
CONSTRUCTION DU DEPOT DE PERIBUS	238 771 €

Tous fonds de concours réunis, 61 projets communaux ont été financés pour un total de près de 2 M€, incluant le stade de Périgueux (417 000€) et la maison de santé de Sanilhac (200 000€).

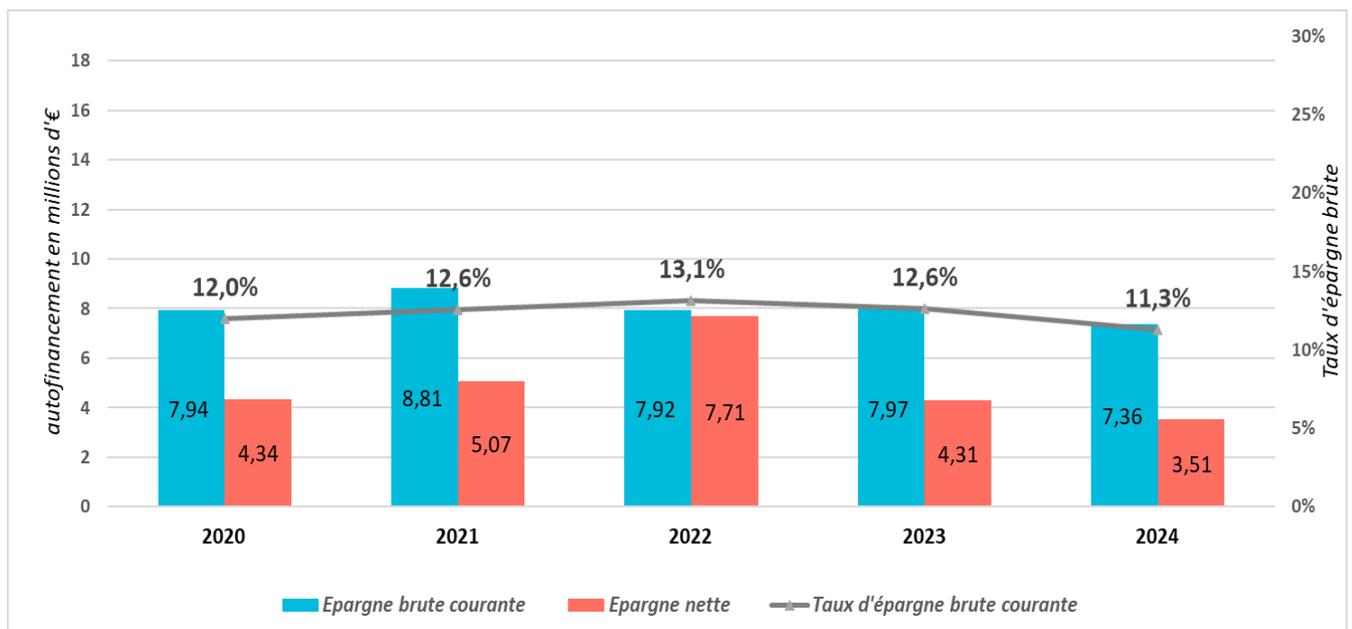
Il faut souligner que certaines opérations d'ordre immobilières, sont génératrices de loyers d'équilibre (gendarmerie, FEDD).

2 - Un niveau d'épargne du budget principal qui reste en deçà des objectifs

Pour rappel, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de la section de fonctionnement. Cette différence, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement est appelée taux d'épargne.

Les juridictions financières préconisent un taux d'épargne entre 20% et 22%, comme l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport d'observation. Le Grand Périgueux, pour sa part, s'est fixé dans sa délibération relative à son socle financier et fiscal adoptée en 2017, un objectif d'épargne brute de 15%. Même s'il est bas, ce niveau d'épargne combiné au faible délai de désendettement de la Communauté, permet le financement du programme d'investissement en cours.

Les projections laissent envisager un montant d'épargne de 7,4 M€ soit 11,5% des recettes réelles de fonctionnement¹.



Il faut souligner que par ailleurs, 440 000€ de cessions d'actifs ont été enregistrées en 2024 sur le budget principal.

Le niveau d'autofinancement du Grand Périgueux demeure relativement faible. A titre de comparaison, le niveau d'épargne moyen des communautés était de 19%² en 2023.

¹ Ces niveaux d'épargne sont calculés en rapport aux opérations courantes, en rajoutant les opérations exceptionnelles de cessions ils montent à 7,8 M€ et 12%

² Source : DGCL, « les collectivités locales en chiffres » 2024
ROB 2025

Pour le budget principal, les taux de réalisation projetés sont les suivants :

Taux de réalisation budget principal	2020	2021	2022	2023	2024 (p)
Dépenses réelles de fonctionnement	95,50%	97,35%	97,3%	93,3%	95,6%
Recettes réelles de fonctionnement	100,6%	103,72 %	105,2%	97,9 %	98 %

Corrigés des opérations de transfert des excédents du SMDE non réalisées en 2024, ces taux seraient de :

- 98,5% en dépenses,
- 100,7% en recettes.

Les projections des résultats des différents budgets du Grand Périgueux sont les suivantes :

En millions d'euros	Principal	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement
Recettes de fonctionnement	65.15	0.40	16.50	5.26
Dépenses de fonctionnement	56.43	0.13	10.18	2.70
Intérêts de la dette	1.36	0.04	0.25	0.63
Épargne brute courante	7.36	0.23	6.06	1.93
Cessions	0.44	0	0	0
Épargne brute	7.80	0.23	6.06	1.93
Capital de la dette	4.29	0.12	1.61	1.75
Épargne nette	3.51	0.11	4.46	0.18
Recettes d'Investissement hors emprunt	14.86	0.55	7.84	3.72
Emprunts	13.25	6.00	1.47	2.24
Dépenses d'Investissement hors dette	23.53	11.77	4.31	5.39
Total du budget	85.61	12.06	16.36	10.46
Taux d'épargne	11.30%	56.6%	36.74%	36.72%
Délai de désendettement au 31/12/24	7.8 ans	33.6 ans	3.9 ans	15.8 ans

3 - Les résultats des budgets annexes : une situation contrastée

Les taux d'épargne des budgets annexes, tous supérieurs à 35% sont bons.

Les ratios de désendettement sont contrastés selon les budgets annexes. Celui du budget de la mobilité est bon, celui de l'assainissement, bien qu'il soit supérieur à 15 ans, est cohérent par rapport aux types d'investissement portés par ce budget. Pour autant, sur ce dernier budget, l'épargne nette est proche de zéro, considérant le poids du capital de la dette, issu notamment du transfert de la compétence en 2020.

Le budget « Immobilier d'entreprises » présente un bon niveau de dépenses. En revanche le délai de désendettement est d'apparence dégradé par la nécessité, à la demande de la DDFIP, d'imputer le produit des loyers de la FEDD en recettes d'investissement.

S'agissant d'un crédit-bail, cette imputation est cohérente, toutefois elle explique la baisse des recettes de fonctionnement et par voie de conséquence, l'autofinancement et l'accroissement du délai de désendettement.

2024	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement
Épargne brute (en millions d'€)	0,23	6.06	1.93
Taux d'épargne	56.6%	36.74%	36.72%
Épargne nette (en millions d'€)	0.11	4.46	0.18
Délai de désendettement (en année)	33.5 ans	3.9 ans	15.8 ans

Anticipation du compte administratif 2024

4 - Le financement de l'investissement : un recours à l'emprunt nécessaire

En 2024, le Grand Périgueux aura emprunté 22,7 M€ (18,5 M€ en 2023). Par ailleurs, 251 021€ de dettes ont été transférés dans le cadre du rachat de la crèche de Coursac.

Les investissements 2024 du Grand Périgueux sont ainsi financés à hauteur de 51% par la dette (54% en 2023, 52% en 2022).

Cette dernière est de 120 M€ en hausse de 15% par rapport au 31 décembre 2023.

La charge de la dette a progressé comme suit dans les différents budgets du Grand Périgueux.

(en millions d'€)	Principal ³	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	ZAE
Remboursement dette	3.48	0.12	1.61	1.75	0.26
Emprunts nouveaux	13.25	6.00	1.47	2.24	0
Évolution de l'endettement	9.77	5.88	-0.14	0.49	-0.26
Dette au 31/12	57.63	7.66	23.61	30.39	0.71

Dette au 01/01/2024	Total
Remboursements de l'exercice ⁵	104,26 M€
Emprunts nouveaux	7.22 M€
Dette au 31/12/2023	22.96 M€
	120.00 M€

³ Hors dette relative à la compétence « déchets », celle-ci étant remboursée par le SMD3 et ne comptant pas pour le calcul du délai de désendettement.

⁵ Inclus une échéance d'emprunt de 2022 et les échéances de 3 emprunts liés à l'assainissement remboursés directement aux communes.

Le stock de la dette est principalement composé d'emprunts à taux fixe. Le stock d'emprunts du budget principal est de 2,68 %. Selon la charte de bonne conduite en matière d'emprunts⁶, la dette du Grand Périgueux est classée A1. Elle est donc saine et sans risque.

Il est à noter que concernant le transfert de la compétence eau entre le SMDE⁷ et le Grand Périgueux, un litige non contentieux est en cours concernant un emprunt pour un montant initial de 2 M€. Cet emprunt avait été contracté par le SMDE pour des travaux de la station d'eau potable du Toulon à Périgueux et avait généré des excédents de 1,8 M€ à son profit, les travaux n'ayant pas été réalisés.

Le SMDE et la banque soutiennent que cet emprunt revient au Grand Périgueux, ce que l'arrêté préfectoral de transfert ne prévoit pas.

La position soutenue par le Grand Périgueux est que la charge du remboursement de l'emprunt incombe à l'établissement qui détient les excédents qu'il a créé. Un projet de procès-verbal allant dans ce sens a été proposé au SMDE.

Aussi, pour 2025, le Grand Périgueux (et le syndicat Eau Cœur du Périgord) prévoira dans son budget, la récupération des excédents du SMDE et le remboursement de l'emprunt. L'exécution comptable dépendra de la validation du projet de procès-verbal par l'ensemble des parties de transfert des excédents et de l'emprunt par l'ensemble des parties.

5 - Une dette soutenable malgré sa progression

Sur la période 2019-2024, la dette a progressé de 65 M€.

Budget (en millions d'€)	Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2024	Évolution
Principal	29,91	57,63	+ 93%
Assainissement¹⁰	9,38	30,39	+ 224%
Mobilité	11,92	23,61	+ 98%
ZAE	2,34	0,71	- 70 %
Immobilier	1,12	7,66	+ 584 %
Total	54,67	120,00	+ 120%

Le recours à l'emprunt fût important ce qui a permis de réaliser près de 192 M€ d'investissements, soit en moyenne 38 M€ par an dans un contexte de taux faibles. Cela place le Grand Périgueux parmi les agglomérations de sa strate démographique qui investissent le plus pour leur territoire.

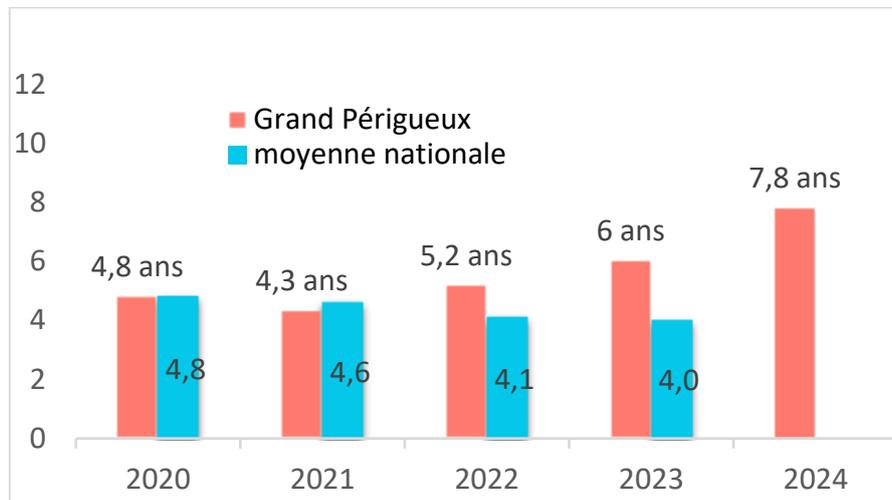
⁶ Dite charte GISSLER

⁷ Syndicat des Eaux de la Dordogne

¹⁰ Concernant l'assainissement 8,9 M€ de dette ont été transférés par les communes en 2020

Aussi, associé à un encours qui, dans le passé était très bas, la cap Grand Périgueux passe à 7,8 ans dans le budget principal, ce qui est supérieur à la moyenne nationale des EPCI¹¹.

Délai de désendettement du Grand Périgueux : comparaison à la moyenne des EPCI

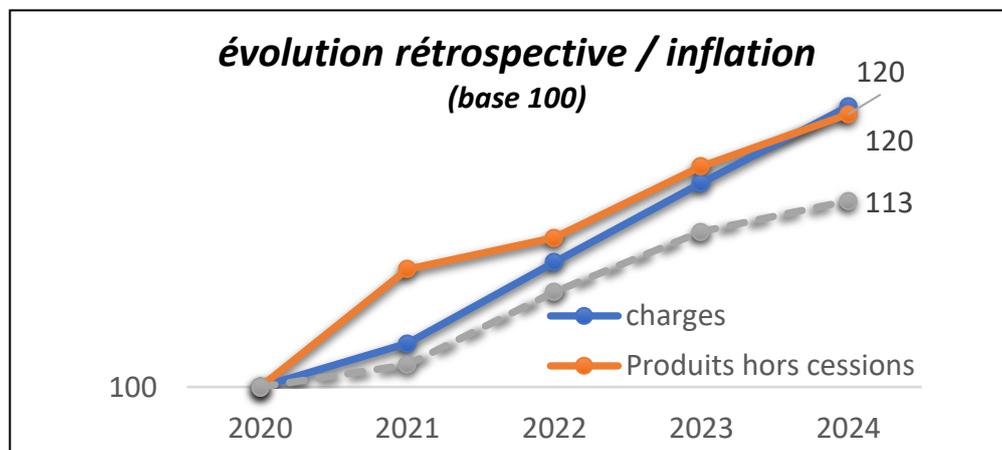


La dette relative aux déchets (encours de 6 151 127€ au 31 décembre 2024) est intégralement remboursée par le SMD3 et n'est pas prise en compte dans le calcul du délai de désendettement. En conséquence les données s'entendent hors dette relative aux déchets.

C - Repères sur les finances du Grand Périgueux

Au niveau national, pour les intercommunalités, on évalue la progression des charges entre 2023 et 2024 à + 3,8%¹² et celle des produits à 2,8%.

Pour le Grand Périgueux, ces hausses seront respectivement de 4,8% et 3,3%. Depuis 2020, l'évolution des charges et des produits est toujours supérieure à l'inflation.



¹¹ Source : DGCL, les collectivités locales en chiffres 2024, page 49

¹² Source : la banque postale : le DOB en instantanée

1 – Une structure de charges marquée par une forte rigidité

Les charges ont représenté 57,8 M€ sur le budget principal en 2024.

Entre 2023 et 2024 les charges du Grand Périgueux ont progressé de 2,67 M€ soit de 4,8%. Parmi elles, la charge de la dette a progressé de 34% (+0,350 M€) et la masse salariale de 3,2% (+680 000€).

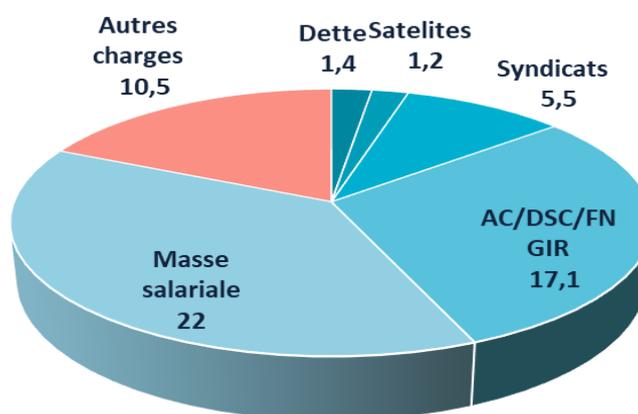
	Evolution 24/23	Evolution 24/23
Total charges	4,8%	2,67 M€
Masse salariale	3,2%	0,68 M€
Intérêts de la dette	34,2%	0,35 M€
Autres charges	5,0%	1,65 M€

Il est à souligner qu'en 2025 des actions nouvelles mais non récurrentes sont engagées et expliquent une partie importante de la progression des charges (Etude de l'Atlas de la Biodiversité Communale, l'Agglo joue les Jeux, notamment).

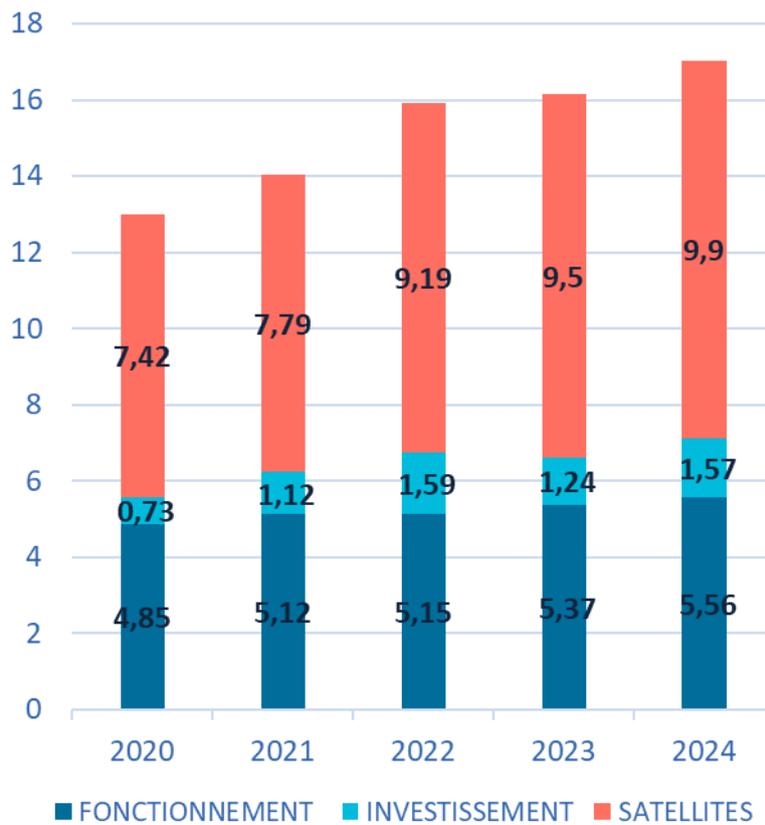
Le taux d'incompressibilité des charges est élevé (part des charges rigides dans les charges totales), il est de 81% en 2024. Les charges non rigides ne représentent que 11 M€ sur un total de 57,8 M€.

Ces charges rigides sont celles pour lesquelles l'agglomération a peu ou pas de possibilité de les infléchir. Il s'agit des attributions de compensation versées aux communes, des contingents obligatoires dans les établissements ou syndicats dont le Grand Périgueux est membre, des frais financiers et de la masse salariale.

Sur le budget principal, la structure de charges est la suivante :



S'agissant du cas particulier des contingents, ils augmentent de 5,7



- Le Grand Périgueux a contribué à hauteur de 7,1 M€ aux budgets d'organismes publics tiers en 2024, essentiellement des syndicats mixtes.
- En fonctionnement, ces participations ont augmenté de 3,5% en 2024 sur le budget principal.
- En investissement, il reste 3,25 M€ d'engagements à honorer concernant le redressement de l'Office HLM, sous réserve du respect des programmations et des engagements conventionnels. Cet engagement devrait s'éteindre en 2026 ou 2027 selon le rythme de l'avancée des projets de Périgord Habitat.

Dans le détail, les contributions aux syndicats et organismes rattachés ont progressé comme suit :

	2020	2021	2022
TOTAL	13,00	14,03	15,93

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
SDIS	3,67	3,71	3,79	4,00	4,15
Université	0,40	0,47	0,50	0,47	0,45
SM Nouvelle Aquitaine (-	0,04	0,05	0,05	0,06
SM Bassin de l'Isle	0,29	0,39	0,30	0,32	0,34
SM Air Dordogne	0,27	0,29	0,29	0,30	0,33
SM DFCI	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08
Pays vallée de l'Isle	0,07	0,07	0,07	0,08	0,09
Périgord numérique	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
TOTAL FONCTIONNEME	4,85	5,12	5,15	5,37	5,56

investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Perigord habitat	0,54	0,92	1,27	0,93	0,95
Périgord numérique	0,10	0,11	0,22	0,21	0,20
Pays vallée de l'Isle	0,09	0,09	0,09	0,09	0,05
SM Nouvelle Aquitaine (-	-	0,01	0,01	0,34
SM DFCI					0,03
TOTAL INVESTSSEMENT	0,73	1,12	1,59	1,24	1,57

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	2024
PERIMOUV (budget mol	6,1	6,3	7,5	8,34	8,60
OTI	0,79	1,01	1,05	0,52	0,62
CIAS	0,27	0,28	0,44	0,48	0,53
Maison de l'emploi	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
Mission locale	0,13	0,07	0,07	0,07	0,07
TOTAL	7,42	7,79	9,19	9,5	9,9

S'il est à noter que les progressions moyennes annuelles demeurent d'un niveau acceptable ou selon le cas correspondent à une augmentation du niveau de service demandé par l'agglomération (cas de Périmouv'), il apparaît important d'exercer un véritable suivi, voire un contrôle, sur l'évolution de ces dépenses et de siéger pleinement au sein des instances délibératives de ces institutions.

2 – Des produits dynamiques mais rigides

Les produits ont représenté 65,78 M€ sur le budget principal en 2024. Ils ont cru de 2,7%, soit 2 M€.

Les principales évolutions d'un exercice à l'autre sont :

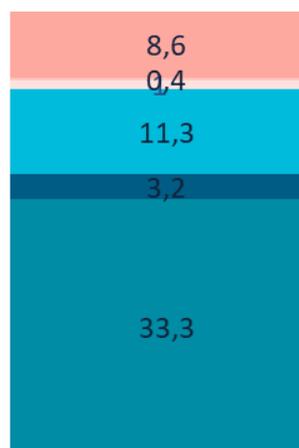
	2023	2024	EVOLUTION M€ 23/24	% EVOLUTION 23/24
TVA	18,24	18,34	0,10	0,5%
REDEVANCES	9,89	10,21	0,32	3,2%
CFE	9,05	9,36	0,31	3,4%
TF	6,08	6,38	0,30	4,9%
TH	1,11	1,04	-0,07	-6,6%
FPIC	1,31	1,29	-0,03	-1,9%
DGF	7,27	7,44	0,17	2,3%

En 2024, le Grand Périgueux a par ailleurs réalisé 440 000€ de cessions diverses et notamment un terrain sur le campus de la formation professionnelle (257 000€ dans le cadre d'un échange), une propriété avenue Michel Grandou à Trélissac (80 000€), un terrain sur Boulazac Isle Manoire (63 600€) ou encore une épaveuse pour 20 000€.

Bien que globalement dynamiques, 81 % des produits sont rigides : TVA, DGF, CFE, CAF, FPIC, remboursements sur rémunérations... Parmi ceux restants, des difficultés de modulations existent (engagements contractuels, liaisons de taux).

Des possibilités d'évolution demeurent pour quelques redevances (taxe de séjour, piscines, ALSH, gens du voyage) et impôts (Taxes foncières et d'habitation avec liaison).

Les produits par catégories



- fiscalité avec pouvoir de taux
- Redevances libres
- Redevances encadrées
- cessions
- autres produits rigides (DGF...)
- fiscalité sans pouvoir de taux

3 - Les relations financières entre le Grand Périgueux et les communes

Il est utile de rappeler les mouvements financiers principaux qui existent entre le Grand Périgueux et ses communes, dont l'origine provient du principe même de la fiscalité professionnelle unique mais aussi par les mécanismes créés et développés par le Grand Périgueux.

Au total, ce sont près de 17 M€ qui sont reversés chaque année aux communes depuis le budget principal de l'agglomération.

Il est à souligner, en particulier en 2024, la croissance forte des fonds de concours versés aux communes. C'est l'effet des engagements pris pour aider des projets d'envergure comme la réhabilitation du stade de Périgueux (417 000€ en 2024) et la maison de santé pluridisciplinaire de Sanilhac (200 000€).

Pour mémoire, le partage du FPIC vient renforcer la solidarité territoriale, portant l'enveloppe totale de la redistribution à plus de 3 M€.



4 - Synthèse et perspectives

Les points clés à souligner sur la situation financière du Grand Périgueux sont les suivants :

- L'analyse rétrospective montre que depuis 2019, dans des contextes difficiles (COVID puis inflation), le niveau de l'épargne se tient même s'il se réduit en 2024 sous l'effet d'une dynamique de charges plus soutenue qu'antérieurement.
- Si ce niveau d'épargne demeure faible, l'agglomération a pu réaliser des investissements très importants pour le territoire, tout en gardant des ratios de gestion acceptable.
- Cependant et compte tenu des incertitudes gouvernementales, l'engagement du budget 2025 dans une forme de sobriété semble nécessaire afin notamment de réduire la croissance de la dette, mais aussi d'améliorer le taux d'épargne.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A - LA STRUCTURATION BUDGETAIRE

1 - La thématisation des politiques publiques du Grand Périgueux

Les élus communautaires ont décidé de renforcer la capacité d'action du Grand Périgueux dans les domaines suivants :

- L'animation démocratique et participation citoyenne (conseil de développement) ;
- La transition écologique (PCAET, politique énergétique, agriculture durable) ;
- L'environnement (politique intégrée en matière de gestion de l'eau) ;
- L'urbanisme opérationnel et pilotage urbain (ingénierie technique, mobilités) ;
- Le développement territorial (nouvelles formes de contractualisation, appui aux communes, développement du tourisme).

La volonté politique des élus communautaires de mettre en place une nouvelle organisation des services et de les renforcer tout en visant l'efficacité de l'institution, s'est finalisée fin 2022, par des modifications de l'organigramme du Grand Périgueux.

Par conséquent, les maquettes budgétaires présentées par domaine de compétences sont modifiées, depuis le 1^{er} janvier 2023, afin de correspondre aux familles de politique publiques.

Le tableau ci-dessous reprend cette nouvelle architecture analytique.

Jeunesse, Enseignement supérieur et Formations	Transitions	Développement Economique et Aménagement	Coopération et solidarités intercommunales	Ressources et Moyens Généraux
services du quotidien	Transition démocratique	Economie - tourisme	Aide aux communes	Administration et frais de siège
petite enfance	démo participative et Conseil de développement	aides aux entreprises	fonds de concours	Services supports et élus
enfance	portail citoyen et site internet	pépinière	France services	Secrétariat général, affaires juridiques
piscines		Digital valley	DSC	Opérations patrimoniales non ventilées
PDIPR	Mobilités alternatives	commerce	Cohésion territoriale	Informatique non ventilé
sport	ferroviaire	tourisme		frais financiers globalisés et gestion des créances
loisirs	Périmouv'	SMAD	Action sociale	
	Voie verte	domaine immo privé	CIAS	Communication
jeunesse et culture pour tous	BHNS	haut débit	gens du voyage	
université			Lutte contre les discriminations	Fiscalité et prélèvements sur recettes
partenariats culturels		Emploi	Renouvellement urbain politique de la ville	fiscalité non affectée
le Silot	protection de l'environnement	MDE	santé	DSC
	EAU pluviale	Mission locale		Attribution de compensation
	Assainissement		Protection des populations	FNGIR
	GEMAPI	Aménagement de l'espace	Gendarmerie	Dégrèvements
	SMBI - Rivière	Urbanisme	SDIS	
	déchets	Saint-Gervais	DFCI	Dotations globalisées
		ZAE		DGF-FPIC
	Transition écologique et énergétique	action foncière		
	habitat	EPF		autres opérations non ventilables
	agriculture	Routes		
	climat et transition - PCAET			

2 – L'architecture budgétaire

A compter de 2023, et afin de prendre en compte la gestion de la redevance incitative pour la gestion des déchets, qui a remplacé la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), un nouveau budget annexe est créé.

Ainsi, le Grand Périgueux compte, au-delà du budget principal, 5 budgets annexes. Le tableau suivant reprend les compétences incluses dans chacun de ces budgets.

	Budget Principal (Réalisé 2024 : 109 M€)	Regroupe toutes les activités « administratives ¹³ » du Grand Périgueux, non incluses dans un budget annexe.
1	Immobilier d'entreprises (Réalisé 2024 : 12 M€)	Budget annexe permettant le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés. Budget assujéti à la TVA ¹⁴ sauf pour la Maison de santé de Vergt.
2	ZAE (Réalisé 2024 : 2,8 M€)	Budget dit « de lotissement ». Il comptabilise les opérations d'acquisitions, de viabilisations ainsi que les cessions des terrains situés dans des zones d'activités économiques. Il est assujéti à la TVA et tenu en comptabilité de stock.
3	Assainissement (Réalisé 2024 : 10,5 M€)	Gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Budget assujéti à la TVA
4	Transport et mobilités (Réalisé 2024 : 15,9 M€)	Budget regroupant l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, à l'exception des fonds de concours. Budget partiellement assujéti à la TVA.
5	Déchets (Réalisé 2024 : 14,6 M€)	Il intègre l'ensemble des opérations relatives à la gestion des déchets et est alimenté par la redevance incitative, qui pour des effets de CIF ¹⁵ , transite par les comptes du Grand Périgueux dans une logique de boîte aux lettres. Ce budget reprend la dette relative à la compétence déchets conformément aux règles de transfert de compétences, il n'a pas d'actifs immobilisés.

3 – L'élaboration d'un programme de sobriété

Dans le contexte d'incertitude gouvernementale et considérant la situation du Grand Périgueux, le Président et les Vice-Présidents ont approuvé un programme de sobriété par l'élaboration d'un programme d'économies et de décalage de mesures nouvelles en fonctionnement, mais aussi par la volonté de contenir l'investissement à un niveau proche de 20 M€ sur le budget principal, au lieu des 36 M€ inscrits au PPI.

Aussi, les mesures de fonctionnement envisagées à court terme sont les suivantes :

¹³ Par opposition aux activités dites « commerciales »

¹⁴ Un budget assujéti à la TVA permet le traitement de la TVA comme une entreprise (déduction sur les dépenses et collecte sur les recettes), l'assujétissement permet aux collectivités de déduire la TVA de leurs achats quand elles ne sont pas éligibles au FCTVA (ex : perception de recettes commerciales, investissement sur le patrimoine d'un tiers...)

¹⁵ Coefficient d'Intégration Fiscale

Service ou mission	Chapitre	Nature de la proposition	chiffrage 2025
MOBILITE	65	Baisser la subvention à PERIMOUV	150 000 €
RH	011	Décaler l'étude de dématérialisation	40 000 €
RH	65	Ramener l'enveloppe des frais de formation des élus à 10 000€	40 000 €
ACCUEIL GDV	011	Changer de prestataire pour la TEOM (PAPREC)	40 000 €
ECONOMIE	65	Baisser la subvention à l'OTI	40 000 €
ECONOMIE	65	Baisser la participation au SMAD (Bassillac)	40 000 € 141 000 € en année pleine
URBANISME	011	Ne pas réaliser de nouvelles études d'aménagement après celle du parc des expos	35 000 €
CLIMAT ET TRANSITION	011	Reporter l'évaluation finale du PCAET	32 000 €
ENFANCE	012	Diminuer l'intérim	30 000 €
ENFANCE	011	Réduire les coûts des repas des enfants absents sur les ALSH	30 000 €
ECONOMIE	65	Diminuer la subvention à Digital Valley	30 000 €
PISCINES	011	Supprimer la vidange annuelle des piscines couvertes, compte tenu du caractère non obligatoire à partir de 2025. Donc, économies d'eau, de chauffage et de produits de traitements.	25 000 €
ECONOMIE	011	Supprimer les études d'aménagement prévues sur les ZAE	25 000 €
URBANISME	011	RLPI : Ne pas engager l'étude de recensement des enseignes problématiques pour les communes	22 000 €
ECONOMIE	65	Diminuer les subventions aux associations et le coût des adhésions	20 000 €
RH	011	Supprimer les mesures liées à la qualité de vie au travail de l'étude sur la gestion des relations usagers (GRU)	15 000 €
PISCINES	011/012	Décaler les ouvertures de la piscine de MARSAC et SORGES du 21 juin au 31 août uniquement. Donc fermeture pour les 5 week-ends de mi-mai à mi-juin et les 2 premiers week-ends de septembre.	15 000 €
CLIMAT ET TRANSITION	011	Supprimer certaines actions dont la lutte contre les frelons asiatiques	13 000 €
PISCINES	70	Augmenter la participation du gestionnaire du village vacances de Sorges aux frais de fonctionnement de la piscine	10 000 €
SANTE	011	Diminuer l'étude terrain en vue de l'élaboration du contrat local de santé de 3ème génération (prestation)	10 000 €
CLIMAT ET TRANSITION	011	Réduire les actions en lien avec la qualité de l'air	10 000 €
HABITAT	011	Abandonner l'action "jesuisunjeune.com"	10 000 €
INFORMATIQUE	011	Relancer les marchés de téléphonie via une centrale d'achat (CANUT)	7 000 €

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	011	Diminuer les crédits attribués au conseil de dével	
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	011	Diminuer de moitié les crédits consacrés au conseil des jeunes	5 000 €
CLIMAT ET TRANSITION	77	Vendre les terrains brus	3 000 €

Les mesures de fonctionnement s'élèvent à 706 000 € dont 556 000 € sur le budget principal.

A cela s'ajoute une volonté de limiter les investissements du budget principal autour de 20 M€, plutôt que des 36 M€ inscrits au PPI, pour limiter la progression de la dette. A cet effet, les opérations sont recalées dans le temps, aucune n'est abandonnée.

Objet du programme	CP 2025	Proposition
Réfection RD5 E2	60 000 €	0 €
Procédures PLUI	354 000 €	100 000 €
Itinéraires alternatifs	5 170 000 €	4 000 000 €
Gymnase de Sarliac	637 200 €	637 200 €
Îlot Saint Gervais	540 000 €	250 000 €
Étang du rosier	825 000 €	825 000 €
Voirie EPICENTRE	84 000 €	84 000 €
Amélioration du réseau Eau Pluviale	750 000 €	400 000 €
Sîlot	10 504 000 €	9 000 000 €
Pôle enfance de Savignac	528 000 €	110 000 €
Centre de loisirs d'Antonne	948 000 €	500 000 €
Centre de loisirs du Change	561 600 €	50 000 €
Aquacap - réparation	9 336 000 €	150 000 €
Piscine de Boulazac Isle Manoire	30 000 €	0 €
Réfection piscine de Sorges		330 000 €
Neufont	624 000 €	450 000 €
Total investissements directs	31 142 280 €	16 886 200 €

Politique	Objet du programme	CP 2025	
Habitat		2 832 338€	1 700 000€
Aide aux Entreprises		912 500€	500 000€
Fonds de concours	Dont stade Périgueux	1 302 000€	900 000€
Université	Campus connecté	62 500€	62 500€
Santé	Fonds démographique médical	100 000€	50 000€
Fonds écologique		250 000€	250 000€
Tourisme		563 225€	200 000€
Total investissements indirects		6 022 563€	3 662 500€

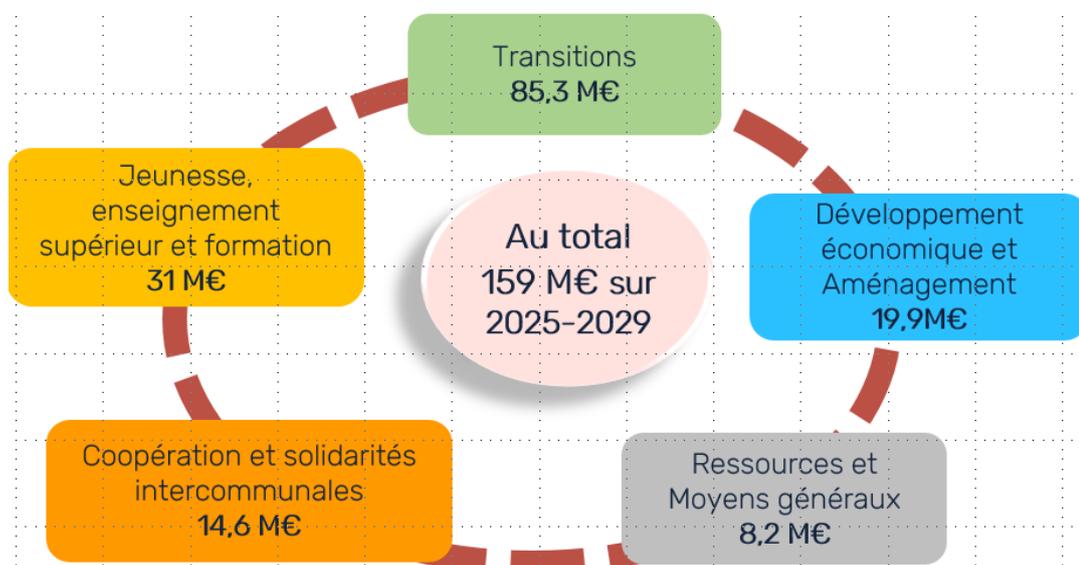
B - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUINQUENALES

1 - Le programme pluriannuel d'investissement

Après une nouvelle année de fortes réalisations en investissement, tous budgets confondus, le PPI du Grand Périgueux totalise 159 M€ HT sur la période 2025-2029.

L'approche thématisée des investissements fait ressortir que :

- ➔ **54%** des investissements sont orientés vers les **transitions** (mobilités, assainissement...);
- ➔ **19%** sont tournés vers les **services à la population, la jeunesse, l'université** ;
- ➔ **13%** concernent le **développement économique et l'aménagement du territoire** ;
- ➔ **5%** concernent le fonctionnement de l'institution (AC d'investissement reversées aux communes, patrimoine, informatique).



Les principales opérations prévues dans le PPI 2025-2029 sont les suivantes :

Transitions 85,3 M€

- ✓ Réhabilitations des réseaux et stations d'assainissement : 31,4 M€
- ✓ Centre de la mobilité : 16 M€
- ✓ Acquisitions de bus : 12,5 M€
- ✓ Infrastructures de mobilités douce : 12 M€
- ✓ Étang du Rosier : 0,9M€
- ✓ Eaux pluviales : 3,3M€
- ✓ .../

Développement économique et Aménagement 19,9 M€

- ✓ Ilôt St Gervais : 1 M€
- ✓ Itinéraire alternatif MARIVAL : 3,7M€
- ✓ Aide à la rénovation thermique des bâtiments éco : 1,1 M€
- ✓ Neufont : 0,4 Me
- ✓ .../

Jeunesse, enseignement supérieur et formation 31 M€

- ✓ Le Silôt : 8,5 M€
- ✓ Rénovation de l'Aquacap : 13 M€
- ✓ Gymnase à Sarliac : 0,53 M€
- ✓ Plan crèches et ALSH : 7,9 M€
- ✓ .../

Coopération et solidarités intercommunales 14,6 M€

- ✓ Fonds de solidarité : 2,4M€ + supplément écologique : 1 M€
- ✓ Fonds de concours « stade Francis Rongièras » : 0,9 M€
- ✓ Gendarmeries (Sorges) : 4,8M€
- ✓ Office public HLM : 3 M€
- ✓ Aide aux bailleurs privés : 2M€
- ✓ Amélia 3 : 1,3 M€
- ✓ .../

Ressources et Moyens généraux 8,2 M€

- ✓ Attr. de compensation d'investissement : 4,45 M€
- ✓ Informatique : 1,23 M€
- ✓ Patrimoine : 1,25 M€
- ✓ .../

2- La chaîne de l'épargne

a. Le budget principal

La prospective du budget principal est construite sur les hypothèses suivantes :

- Le modèle présenté ne comporte **pas d'évolution des taux de fiscalité**. Il s'appuie sur les hypothèses d'inflation du « plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 ».

2025	2026	2027	2028
1,8%	1,75%	1,75%	1,75%

- L'évolution des **bases foncières** s'appuie sur l'inflation N-1, elle sera de **1,7%** en 2025 (+350 000€, hors évolution physique). En 2025, la croissance de la TVA est gelée, puis elle est calée sur l'inflation à compter de 2026.
- Hors la décision récente d'augmenter le taux de CNRACL de 12 points (38%) sur 4 ans, les **charges de personnel évolueraient de 1%** en 2025 (+0,240 M€). Or, la progression dépassera les 2% de ce fait. Ensuite les charges de personnel sont calées sur l'inflation et prennent en compte les modifications de niveaux de services (ouverture ALSH) et l'évolution du taux de CNRACL.
- Pour 2025, il est intégré la vente pour 1,3 M€ d'un terrain sur EPICENTRE.

Sur ces bases, le résultat de la prospective du budget principal est le suivant :

<i>Budget principal</i>	<i>OB 2025</i>	<i>OB 2026</i>	<i>OB 2027</i>	<i>OB 2028</i>	<i>OB 2029</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	65,7	66,7	68,2	69,1	70,2
<i>recettes exceptionnelles et cessions</i>	1,3	-	2,0	-	-
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	57,6	58,6	60,0	60,7	61,2
<i>Total intérêts de la dette</i>	1,6	1,7	2,0	2,1	2,2
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	7,8	6,40	8,30	6,35	6,80
<i>Total capital de la dette</i>	5,0	5,4	5,8	6,0	6,5
<i>Epargne nette</i>	2,8	0,97	2,54	0,31	0,30
<i>Recettes d'investissement hors emprunt</i>	13,1	13,6	12,3	13,5	9,2
<i>Emprunts</i>	13,2	15,4	8,6	9,3	2,7
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	23,6	22,3	17,0	14,7	5,9
<i>Total du budget</i>	87,8	88,0	84,7	83,5	75,8
<i>Taux d'épargne</i>	9,9%	10%	9%	9%	10%
<i>Encours au 01/01</i>	58	66	76	79	82
<i>Encours au 31/12</i>	66	76	79	82	78
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	10,1	12	12	13	11

Le niveau d'autofinancement du budget principal reste en deçà des indicateurs prudeniels, mais est constant sur la période, malgré l'ouverture de nouveaux services (Silot à compter de 2025, accueil de loisirs du Change, Pôle enfance de Savignac).

La dette augmenterait de 20 M€ sur la période, avec un reflux en fin de période principalement de la forte baisse du niveau d'investissement.

Deux événements exceptionnels sont intégrés à la prospective, mais neutralisés dans le cadre du calcul des ratios financiers ; il s'agit :

- En 2025 : 1,3 M€ de cessions sur EPICENTRE ;
- En 2027 : 2 M€ de produits liés à la résolution éventuelle du contentieux de l'Aquacap, il s'agirait ici d'une hypothèse très prudente.

Le délai de désendettement sur la période serait durablement supérieur à 10 ans, il faudrait contenir les investissements autour de 15 M€ sur ce budget pour ne pas alourdir le niveau de dette.

b. Le budget « mobilités »

Pour mémoire, ce budget est exclusivement financé par le versement mobilité sur sa section d'exploitation.

Le modèle présenté repose sur un maintien du taux du versement mobilité à 1,6%. Ce budget porte :

- ✓ Le financement de la navette ferroviaire,
- ✓ Le centre de la mobilité (dépôt PERIBUS),
- ✓ Les infrastructures de mobilité douce,
- ✓ Le schéma cyclable.

Prospective budget Mobilités					
Mobilités	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028	OB 2029
Recettes de fonctionnement	16,27	16,54	17,01	17,28	17,56
Dépenses de fonctionnement	10,95	11,14	11,66	11,88	12,04
Intérêts de la dette	0,58	0,59	0,65	0,82	0,79
Epargne brute (RF-DF)	4,73	4,81	4,69	4,59	4,73
Capital de la dette	2,12	2,12	2,32	2,32	2,32
Epargne nette	2,61	2,70	2,37	2,27	2,41
Recettes d'Investissement hors emprunt	5,53	6,47	6,53	4,69	4,59
Emprunts	1,45	4,00	8,19	8,02	3,10
Dépenses d'Investissement hors dette	9,08	8,43	12,28	10,29	5,51
Total du budget	22,74	22,27	26,91	25,30	20,66
Taux d'épargne	29%	29%	28%	27%	27%
Encours au 01/01	24	23	25	31	36
Encours au 31/12	23	25	31	36	37
délai de désendettement au 31/12	5	5	7	8	8

Ce budget supporte un programme d'investissement quinquennal de 43,4 M€ tout en conservant de bons ratios de gestion, malgré un accroissement de l'encours de dette de 13 M€.

c. Le budget immobilier d'entreprises

Ce budget a vocation à contrôler l'équilibre des opérations de gestion du patrimoine privé bâti, loué à des tiers, principalement des entreprises.

Il porte notamment les opérations de construction des gendarmeries, du Chambon, des locaux commerciaux à Vergt et du bâtiment de l'entreprise FEDD.

<i>Immobilier d'entreprises</i>					
<i>Immobilier</i>	<i>OB 2025</i>	<i>OB 2026</i>	<i>OB 2027</i>	<i>OB 2028</i>	<i>OB 2029</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	0,41	0,44	0,53	0,53	0,53
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	0,09	0,09	0,09	0,08	0,08
<i>Total intérêts</i>	0,22	0,27	0,32	0,31	0,31
<i>Epargne brute (RF-DF)</i>	0,10	0,08	0,11	0,13	0,14
<i>Capital de la dette</i>	0,34	0,47	0,63	0,64	0,67
<i>Epargne nette</i>	- 0,23	- 0,39	- 0,52	- 0,51	- 0,53
<i>Recettes d'investissement hors emprunt</i>	1,85	0,48	2,45	0,11	0,13
<i>Emprunts</i>	1,5	3,1	-	0,3	0,5
<i>Dépenses d'investissement hors dette</i>	2,19	3,07	1,64	0,02	-
<i>Total du budget</i>	2,83	3,90	2,69	1,05	1,06
<i>Taux d'épargne</i>	25%	19%	22%	25%	26%
<i>dette au 01/01</i>	8	9	11	11	11
<i>dette au 31/12</i>	9	11	11	11	10
<i>délai de désendettement au 31/12</i>	85	141	95	80	76

Le taux d'autofinancement compris entre 25 et 30 % est satisfaisant.

En revanche, le changement de la section d'imputation des loyers FEDD, de la section de fonctionnement à celle d'investissement, fait augmenter fortement le délai de désendettement. Le conseiller aux décideurs locaux accompagne le Grand Périgueux sur ce sujet afin de trouver un schéma comptable qui ne remette pas en cause l'équilibre du budget (neutralisation de la charge d'amortissements par exemple, remontée des recettes de loyers en section de fonctionnement par écritures d'ordre, traitement comptable différent de l'opération ...).

d. Le budget assainissement

Le budget assainissement porte des opérations qui, par nature, s'amortissent sur des durées longues.

En conséquence, il peut supporter des délais de désendettement plus élevés que le budget principal, jusqu'à 20 ans.

Assainissement					
Assainissement	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028	OB 2029
Recettes de fonctionnement	5,53	5,66	5,77	5,87	5,98
Dépenses de fonctionnement	2,61	2,66	2,25	2,29	2,33
total Intérêts de la dette	0,84	0,90	1,01	1,09	1,06
Epargne brute (RF-DF)	2,08	2,10	2,50	2,49	2,59
total Capital de la dette	2,25	2,51	2,82	3,07	3,08
Epargne nette	- 0,18	- 0,40	- 0,31	- 0,59	- 0,49
Recettes d'Investissement hors emprunt	2,71	3,29	3,01	2,50	2,49
Emprunts	5,96	6,68	5,54	6,07	8,49
Dépenses d'Investissement hors dette reports	- 1,63	- 2,08	- 2,10	- 2,50	- 2,49
Total du budget	12,58	13,56	12,22	11,94	14,47
Taux d'épargne	37%	37%	43%	42%	43%
dette au 01/01	30	34	38	41	44
dette au 31/12	34	38	41	44	49
délai de désendettement au 31/12	16	18	16	18	19

Malgré les mesures de redressement récemment votées et un taux d'épargne brute élevé, le poids de la dette transférée en 2020 pèse sur l'épargne nette. L'équilibre réel est donc à surveiller.

e. Le budget ZAE

Pour faire suite aux exigences de la comptabilité M57 et aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, le budget ZAE est suivi en comptabilité de stock.

Cette comptabilité se justifie par le fait que les terrains aménagés n'ont pas vocation à entrer dans le patrimoine de la collectivité puisque leur cession est présumée rapide, on parle d'actif circulant. L'ensemble des travaux et des cessions sont donc comptabilisés en section de fonctionnement.

Par le biais des opérations d'ordre, le résultat de fonctionnement correspondra à la différence entre la valeur vénale des terrains vendus et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur coût de production : acquisition, viabilisation et frais annexes). Ainsi, le résultat comptable donnera lieu à la fin de la commercialisation de chaque zone, soit à un reversement au budget principal (si excédent), soit à une subvention apportée par le budget principal (en cas de déficit).

L'éventuel déséquilibre financier de commercialisation d'une zone peut donc avoir un impact important, en section de fonctionnement, sur le budget principal.

Par le biais d'écritures d'ordre budgétaire, le résultat d'investissement correspondra à la différence entre la production des terrains, dette incluse, et leurs cessions.

En 2024, 8,5 ha de ventes ont été réalisés pour un total de 1,44 M€.

	prix de vente	superficie
vente ESTARDIER (Laugerie)	168 315	24 045
vente PUMA IMMOBILIER Borie Porte	55 000	2 200
vente TDF	15 546	375
vente la foncière montparnasse 1/3	477 920	2 987
vente la foncière montparnasse 2/3	477 920	2 987
vente LSP Brandeaux	110 000	20 322
vente CETEC les gabarres	9 000	557
vente SMD3	81 450	16 290
vente LM IMMO	4 300	215
vente ter proma	9 000	682
vente SCI RODU pré de Fit	16 148	3 781
vente Clarhaut chambon	11 400	11 400
	1 435 999	85 841

La valeur comptable des terrains cédés est supérieure au prix de vente, au cours de l'exercice, les stocks de terrains ont évolué de la façon suivante :

Évolution des stocks de terrains aménagés	
Stock de terrains au 01/01/2024	9 088 174 €
Déstockage 2024	1 114 194 €
Stock constitué (achat et travaux)	2 429 620 €
Transfert de frais financiers dans le stock	25 307 €
Transfert de frais annexes dans le stock	77 840 €
Stock au 31/12/2024	10 506 646 €

La prospective du budget ZAE est la suivante :

ZAE	OB 2025	OB 2026	OB 2027	OB 2028	OB 2029
<i>Recettes de fonctionnement</i>	3,19	1,46	1,71	1,28	0,93
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	7,26	2,68	1,32	1,26	0,60
<i>total Intérêts de la dette</i>	0,01	0,10	0,14	0,14	0,05
Épargne brute (RF-DF)	- 4,09	- 1,32	0,25	- 0,12	0,28
<i>total Capital de la dette</i>	0,21	0,28	0,36	0,36	0,38
Épargne nette	- 4,30	- 1,59	- 0,10	- 0,48	- 0,11
<i>Emprunts</i>	4,30	1,59	0,10	0,48	0,11
Total du budget	7,49	3,06	1,81	1,76	1,04
stocks au 01/01	10,51	14,58	15,80	15,40	15,38
stocks au 31/12	14,58	15,80	15,40	15,38	15,05
dette au 01/01	0,71	4,80	6,12	5,87	5,98
dette au 31/12	4,80	6,12	5,87	5,98	5,71

Le Grand Périgueux ne dispose à ce jour que de 13 ha de terrains commercialisables, dont 4,5 ha sont sous promesse de vente.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 17/03/2025
ID : 024-200040392-20250220-DD2025_003-DE

16 ha sont en cours de production dont environ 12 pour Cré@vallée Est, dont le démarrage des travaux est à ce jour bloqué du fait du trafic actuel sur la bretelle de sortie de l'autoroute.

C - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

1 - Les orientations budgétaires 2025 du budget principal

a. Des taux qui n'évoluent pas

En 2017, le Grand Périgueux a mis en œuvre un plan de redressement de l'épargne qui s'est traduit par des mesures d'économies. Cette stratégie budgétaire reposait également sur des actions sur les ressources, et notamment sur la fiscalité « ménages ».

Aussi, afin d'assurer des marges financières suffisantes à la réalisation du projet d'investissement, le Conseil Communautaire a décidé en 2022 de majorer d'1 point le taux de taxe sur le foncier bâti, qui est passé de 3,74% à 4,74%.

Une nouvelle augmentation d'1 point était aussi envisagée pour 2023, mais cette hypothèse est abandonnée, compte tenu du niveau élevé de l'inflation qui pèse sur les ménages.

Ainsi, les orientations budgétaires sont construites sur les hypothèses d'une stabilité des taux, comme suit :

	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7.51%	7.51%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4.74%	4.74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4.73%	4.73%
Cotisation foncière des entreprises	27.76%	27.76%
Versement Mobilités	1,60%	1.60%
Coefficient TASCOT	1.20	1.20

b. Les orientations de l'exercice 2025

A ce stade, comparé au budget précédent, les orientations budgétaires 2025 font apparaître :

- ✓ Un budget principal globalement en baisse de 3% (-3 M€),
- ✓ Une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation prévisionnelle (+0,7% pour les charges courantes, +13,4% pour les charges financières ; +0,9% toutes charges cumulées),
- ✓ Une hausse de l'épargne brute,
- ✓ Une baisse des investissements,
- ✓ Un endettement supplémentaire de l'ordre de 8M€ (13 M€ d'emprunts nouveaux, 5 M€ de remboursement de capital).

Les projections du budget principal 2025 sont :

	Budget 24	Pré CA 2024	OB 25	Évolution
Recettes de fonctionnement	64.80	65.15	65.7	+1.4%
Dépenses de fonctionnement	57.28	56.43	57.6	+0,7%
Charge de la dette	1.41	1.36	1.6	+13,4%
Épargne brute courante (RF-DF)	6.11	7.36	6,6	+8%
Cessions d'actifs	0.5	0.44	1.3	
Épargne brute	6.61	7.80	7,8	+18%
Capital de la dette	4.30	4.29	5.0	
Épargne nette	2,31	3.51	2.7	+21%
Ressources propres d'investissement	20.39	14.86	13,1	-35,6%
Emprunts	13.32	13.25	13.2	-1,2%
Dépenses d'Investissement hors dette	27.59	23.53	23.6	-14,5%
Total du budget	90.58	85.61	87,6	-3%

f. Les hypothèses budgétaires en fonctionnement

Au niveau des chapitres comptables du budget principal, les orientations budgétaires sont les suivantes :

Dépenses	BP 24	OB 25	Recettes	BP 24	OB 25
Charges générales	9.348 M€	7.943 M€	Impôts et taxes	42.478 M€	42.087 M€
Charges de personnel	22.386 M€	22.876 M€	Subventions/participations	11.549 M€	12.967 M€
Atténuations de produits	17.161 M€	16.952 M€	Atténuation de charges	0.045 M€	0.425 M€
Autres charges de gestion	8.157 M€	9.679 M€	Redevances	10.189 M€	10.036 M€
Charges financières	1.477 M€	1.745 M€	Produis de gestion courante	0.378 M€	0.375 M€
Charges exceptionnelles	0.022 M€	0.005 M€	Produits financiers	0.067 M€	
Provisions	0.137 M€	0			
Total	58.688 M€	59.200 M€	Total	64.705 M€	65.891 M€

g. Repères sur les ressources humaines et évolution de la masse salariale

Les effectifs du Grand Périgueux comptent 484 agents au début de 2025 (tous statuts confondus et hors mises à disposition entrantes des ALSH).

Ces effectifs sont en baisse de 5 agents. Cela tient au choix fait au cours de l'année 2024 de ne pas remplacer certains postes, suite à des départs :

- Directeur de la communication
- Chargé de la Qualité de Vie au Travail et de la Lutte contre
- Chargé des politiques contractuelles
- Dessinateur projeteur
- Instructeur d'urbanisme

Par ailleurs, deux départs d'agents mis à disposition (entrante et sortante), non remplacés également, viennent neutraliser la création de deux postes :

- Journaliste
- Chargé de l'observatoire socio-économique

La charge de personnel 2024 directement liée aux emplois créés/budgétés se décompose comme suit :

ELEMENTS d'analyse (brut)	2024
Traitement indiciaire sur emplois permanents y compris contractuels (hors agents MAD entrantes, emplois aidés, contractuels remplaçants,...)	10.28 M€
Régime indemnitaire hors heures supplémentaires	2.14 M€
Nouvelle Bonification Indiciaire et Supplément Familial de Traitement	182 653 €
Heures supplémentaires	25 837 €
Avantages en nature	15 022 €
Charges patronales	5.42 M€
Total	18.06 M€

Le taux d'absentéisme pour raisons de santé en 2024 est de 9.33% (contre 7.84% en 2023).

Ce taux est en progression sensible mais demeure inférieur aux années antérieures, 2021 et 2022 notamment.

On constate une baisse importante des arrêts longs (-13.8%) et une faible progression des accidents du travail (+3%). En revanche, les arrêts pour maladie ordinaire progressent de 13.4%.

Le nombre de jours moyens par arrêt est de 34 jours, en croissance de 5 jours.

L'absentéisme est très différent selon les services. C'est au sein de la petite enfance, qui compte plus de 200 agents, qu'il doit faire l'objet d'une analyse poussée.

La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle est la suivante

		EFFECTIFS 2024		EFFECTIFS PREVISIONNEL 2025	
DIRECTIONS - SERVICES					
DIRECTION GENERALE		8	8	9	9
ADMINISTRATION GENERALE	Systemes d'information	8	19	7	18
	Accueil général	8		8	
	Démocratie participative et CD	1		1	
	Affaires juridiques et MP	2		2	
COMMUNICATION		4	4	4	4
DGA RESSOURCES, SERVICES ET SOLIDARITES					
DGA-Ressources services et solidarité		1	1	2	2
FINANCES EVALUATION		8	8	8	8
RESSOURCES HUMAINES		12	12	11	11
SOLIDARITE ET SERVICES		325	325	325	325
DGA AMENAGEMENT ET MOBILITE					
DIRECTION STRATEGIE PATRIMONIALE		0	0	1	1
DGA-Aménagement et mobilités		1	1	1	1
SERVICE TECHNIQUE	Gestion durable du patrimoine	28	39	28	39
	Maîtrise d'ouvrage	11		11	
EAU	Assainissement	23	27	23	26
	Eau	4		3	
MOBILITES		4	4	4	4
DGA Développement et cohésion territoriale - activité					
URBANISME		11	11	11	11
ECONOMIE	Economie	6	16	6	12
	Innovation	1		1	
	OTI	9		5	
COHESION TERRITORIALE		9	9	8	8
DGA-Développement et cohésion territoriale, attractivité		2	2	2	2
MISSION CLIMAT & TRANSITION ECOLOGIQUE		3	3	3	3
		489	489	484	484
En ETP			456	452	

La répartition statutaire et par catégorie des effectifs est comme suit



Même si la référence au statut est très prépondérante, il est intéressant de souligner que, en application des lignes de gestion fixées par les élus, le recrutement par contrat est significatif. Il génère l'organisation de très nombreuses commissions afin de pourvoir aux échéances des contrats conclus, dans le strict respect du cadre règlementaire, rappelé par une circulaire préfectorale en 2024.

Compte tenu de ses métiers, l'agglomération présente un taux de féminisation important.



En 2025, peu d'évolutions sont à prévoir. Dans l'approche prudentielle de la préparation du budget et à l'instar de ce qui fût fait en 2024, chaque départ sera analysé afin de déterminer la nécessité du remplacement.

L'impact organisationnel, et en terme de service rendu à l'utilisateur, sera pris en compte dans ce cadre.

Une réflexion en faveur des emplois à temps non complet dans les ALSH est menée depuis fin 2023, elle sera poursuivie.

Dans un deuxième temps, il est étudié la modélisation des emplois à temps non complet d'animateurs.trices actuellement très majoritaires à 17.97/35^{ème}, pour évoluer vers des quotités plus importantes. Ainsi le Grand Périgueux serait plus attractif, répondra mieux aux besoins des structures et aura moins recours aux contrats d'accroissement d'activité ou aux contrats engagement éducatif l'été.

La masse salariale du Grand Périgueux devrait s'élever à 22.87 M€ en 2025, en progression de l'ordre de 2.15% par rapport au budget primitif de 2024. Cette évolution tient avant tout à la décision d'augmenter le taux de CNRACL de 3 points, soit près de 9%.

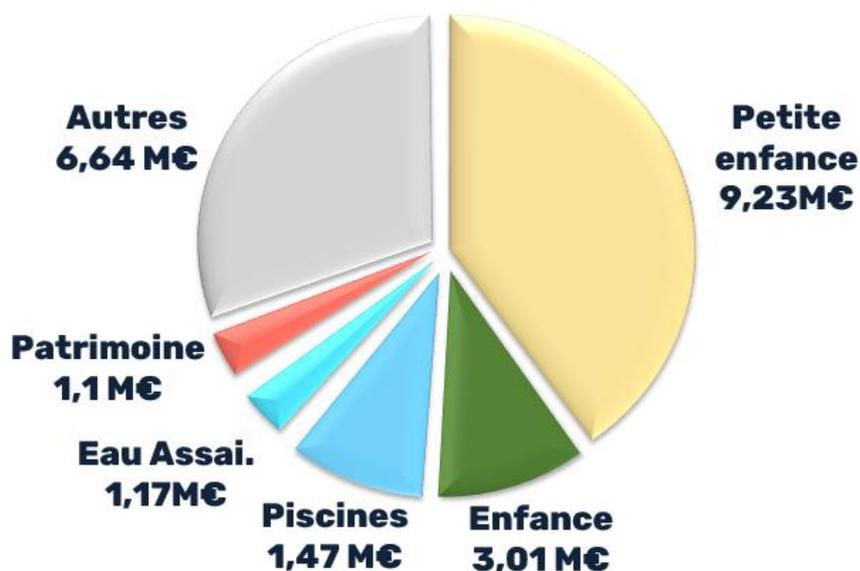
Il est utile de souligner que cette augmentation sera identique chaque année, ce qui représente au total une augmentation de 12 points (38%), amenant le taux de CNRACL de 31.65% en 2024 à 43.65% en 2028.

L'impact final pour le Grand Périgueux (à effectif constant) sera de 1 M€. Sans cette augmentation, la masse salariale du Grand Périgueux aurait crû de 1%, grâce aux efforts engagés en 2024.

Le coût salarial moyen annuel d'un agent du Grand Périgueux est de l'ordre de 45 000€, soit un salaire moyen net de l'ordre de 1 800€.

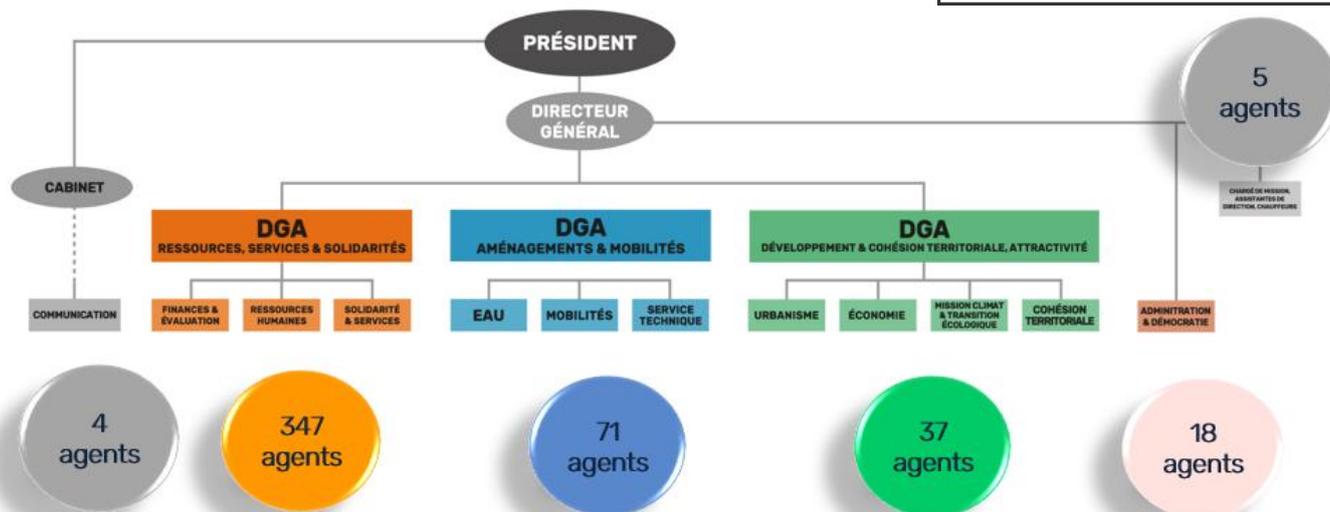
Le taux de charges de personnel (masse salariale/dépenses de fonctionnement) de l'agglomération est de 28.7% en approche budgétaire consolidée. En effet, le budget principal porte la masse salariale des budgets annexes.

La masse salariale est ventilée entre les principales compétences suivantes :



Les services du Grand Périgueux fonctionnent avec 484 agents, hors agents mis à disposition d'autres établissements type OTI, qui sont au tableau des effectifs, et en intégrant ceux qui sont mis à notre disposition (type CAF ou communaux dans les ALSH), qui eux ne sont pas au tableau des effectifs,

Leur répartition dans les directions est la suivante :



2 - Des investissements envisagés à un niveau important

Budgétairement, le montant des investissements de l'exercice 2025 devrait être de 41,74 M€.

Les principales opérations d'investissement sont retracées dans des autorisations de programmes votées le 19 décembre 2024.

Les autorisations de programmes (AP) correspondent au montant maximal pouvant être mobilisé pour le ou les projets auxquels elles se rapportent. Elles sont réparties en crédits de paiements (CP), qui ont valeur budgétaire année par année et qui sont repris dans le budget de l'exercice.

Les AP et leurs montants peuvent être modifiés par délibération simple du Conseil Communautaire. Les CP peuvent également être modifiés par le Conseil Communautaire dans le cadre de délibération budgétaire mais avec l'obligation d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Pour des raisons pratiques, les AP du Grand Périgueux sont classées en deux catégories :

1. Les dépenses de transferts ou investissements indirects (fonds de concours, subventions d'investissement, etc) ;
2. Les dépenses d'équipements, ou investissements directs.

Les principales opérations 2025 (en unités budgétaires) sont les suivantes :

Sîlot	9 M€
Itinéraires alternatifs	4 M€
Voies vertes et infrastructures de mobilité douce	3,4 M€
Acquisitions de bus	2,5 M€
Fonds de concours	0,9 M€
Gendarmerie Sorges	0,8 M€
Etang du Rosier	0,8 M€
Centre de loisirs d'Antonne	0,5 M€
Neufont	0,5 M€
Piscine de Sorges	0,3 M€
...	

En 2025, sur le budget principal, les investissements seraient financés à 10% par l'épargne, à 33% par des ressources propres d'investissement et à 57% par la dette.

3 - Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

De façon consolidée (budgets principal et annexe hors déchets), les orientations budgétaires du Grand Périgueux sont de 133.22 M€ en 2025 contre 138.18 M€ en 2024, soit une baisse de -3,4%.

OB 2025 (en million d'€)	Immobilier d'entreprises	Transport et mobilités	Assainissement	ZAE
Recettes de fonctionnement	0.41	16.27	5.53	3.19
Dépenses de fonctionnement	0.09	10.95	2.61	7.26€
Intérêts de la dette	0.22	0.58	0.84	0.01
Épargne brute (RF-DF)	0.10	4.73	2.08	
Capital de la dette	0.34	2.12	2.25	0.21
Épargne nette	-0.23	2.61	-0.18	
Recettes d'Investissement hors emprunt	1.85	5.53	2.71	
Emprunts	1.5	1.45	5.96	4.30
Dépenses d'Investissement hors dette	2.19	9.08	6.87	
Total du budget	2.83	22.74	12.58	7.49

L'évolution budgétaire par rapport à l'objectif national d'évolution de dépenses de fonctionnement est le suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029
Principal	0,9%	1,8%	2,8%	1,4%	1,0%
Immobilier d'entreprises	22,8%	7,1%	16,2%	-4,2%	-1,2%
Mobilités	1,0%	3,0%	5,1%	3,1%	1,1%
Assainissement	-2,0%	2,9%	-8,4%	3,8%	0,1%
TOTAL hors ZAE	0,8%	2,4%	3,2%	2,1%	1,2%

En synthèse, les perspectives d'orientations budgétaires consolidées du Grand Périgueux représentent pour 2025 :

NATURE	en M €
<i>Recettes de fonctionnement</i>	92,40
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	78,51
<i>Intérêts de la dette</i>	3,05
Épargne brute (RF-DF)	14,92
<i>Capital de la dette</i>	9,92
Épargne nette	5,21
<i>Recettes d'Investissement hors</i>	23,19
<i>Emprunts</i>	26,41
<i>Dépenses d'Investissement hors dette</i>	41,74
Total OB 2025	133,22

* * * *